

D452026
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-six à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 17/06/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice – BORREILL Jean Paul – DE LA FUENTE Stéphanie – THILLY Benjamin – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – BEAUD André – ERRE Daniel – PIGUILLEM Liza – SOL Frédéric – LAVINAL Vincent

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

ARPAILLANGE Jacques qui avait donné procuration à Michelle CARBO

LOPERA GELI Marie qui avait donné procuration à Fabrice HOMS

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Jean Paul BORREILL

UHLMANN BOURGON Florence qui avait donné procuration à Stéphanie DE LA FUENTE

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Vincent LAVINAL

MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire

OBJET : DENOMINATION DE LA SALLE DU RUGBY « FRANCIS PALMADE »

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont compétentes pour attribuer une dénomination aux équipements publics communaux.

Il indique qu'il est proposé de donner à la salle du rugby communale le nom de «Salle du Rugby Francis PALMADE », afin de rendre hommage à l'un des plus illustres représentants du rugby français originaire de Saint-Féliu-d'Avall.

Né à Saint-Féliu-d'Avall le 11 janvier 1937, Monsieur Francis PALMADE a consacré une grande partie de sa vie au rugby et a porté avec honneur les couleurs et les valeurs de ce sport.

Arbitre international de rugby à XV de 1973 à 1986, il a officié au plus haut niveau de la discipline pendant treize années, dirigeant de nombreuses rencontres nationales et internationales. Par sa compétence, sa rigueur, son impartialité et son engagement, il a contribué au rayonnement de l'arbitrage français bien au-delà des frontières nationales.

Son parcours exemplaire constitue une véritable fierté pour la commune de Saint-Féliu-d'Avall. En donnant son nom à la salle du rugby, la commune souhaite saluer une carrière sportive exceptionnelle, préserver la mémoire de cet enfant du village et transmettre aux générations futures les valeurs d'excellence, de respect, de discipline et d'engagement qui ont guidé toute sa carrière.

Cette dénomination s'inscrit dans la volonté de la municipalité de mettre à l'honneur les femmes et les hommes qui, par leur parcours et leur attachement à la commune, ont contribué à son rayonnement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt communal qui s'attache à honorer les personnalités ayant contribué au rayonnement de la commune ;

Considérant le parcours remarquable de Monsieur Francis PALMADE, né à Saint-Féliu-d'Avall le 11 janvier 1937, arbitre international de rugby à XV de 1973 à 1986 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE :

Article 1 : De dénommer la salle du rugby communale :
« Salle du Rugby Francis PALMADE »

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la pose de la signalétique correspondante et toute formalité administrative afférente.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Nombre de membres afférents au C.M : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 23
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication et notification du :

**Le Maire,
Luc TOMAS.**

